



Commission hydrographique Oise-confluence

Séance du 2 décembre 2020
en visioconférence

Relevé de conclusions

Liste des présents

Nom, prénom	Organisme, fonction
SEIMBILLE Gérard	Entente Oise-Aisne, président CA Cergy-Pontoise, conseiller
VILLALARD Chantal	Département du Val d'Oise Présidente de la commission hydrographique Oise-confluence Syndicat mixte du bassin de l'Oise, présidente
MERIZIO Monique	Département du Val d'Oise, conseillère
DOHY Alexandre	CC Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, conseiller
TOUBOUL Morgan	CC Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, conseiller
ANTY Olivier	CC Haut-Val-d'Oise, conseiller
BEMELS Pierre	Syndicat du ru de Presles, président Maire de Presles
DULMET Yves	SITRARIVE, président
HELMER Jean-Michel	DRIEE Ile-de-France, délégation de bassin
MENAHM Alix	DRIEE Ile-de-France, délégation de bassin
CHARDAIRE Olivier	DRIEE Ile-de-France
FILIOR François	DREAL Hauts-de-France, chargé de mission risques naturels
LAHMADI Sarah	DDT de l'Oise, adjointe à la responsable du service aménagement, urbanisme et énergie (SAUE)
DREUX Ulrich	DDT du Val d'Oise, responsable du pôle eau
FEREY Emmanuel	DDT du Val d'Oise, adjoint pôle risques et nuisances
GONCALVES Dominique	DDT du Val d'Oise, chargé de mission inondation
BONIS François	Région Ile-de-France, direction de l'environnement
CHOQUER Justine	Région Ile-de-France, chargée de mission agriculture et environnement
FOURNEL Line	Département du Val d'Oise, responsable service Eau et assainissement
PREVISANI Julien	CC Vexin-Thelle, responsable aménagement du territoire
LAMBERT Emilie	Syndicat mixte du bassin de l'Oise en Val d'Oise, directrice
DELBECQ Cédric	SITRARIVE, technicien rivière
DERANSART Cédric	Agence de l'eau, direction des programmes et des politiques territoriales
RIBEIN Guillaume	VNF, Unité territoriale d'itinéraires Seine-Nord
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
STRIPPE Cécile	Entente Oise-Aisne, responsable de la communication
PARIS François	Entente Oise-Aisne, animateur PAPI
LEBRETON Thomas	Entente Oise-Aisne, chargé de mission diagnostic de territoire et ruissellement

Propos introductif

Mme Villalard, présidente de la commission hydrographique Oise-confluence, souhaite la bienvenue aux participants.

La présentation est disponible sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire Oise-confluence (oise-aisne.net/territoires/territoire-oise-confluence/).

Mme ANDRE explique que la commission hydrographique permet la concertation des acteurs qui agissent pour la gestion de l'eau en vue d'établir des programmes cohérents. Elle est intégrée à la gouvernance de l'Entente Oise-Aisne.

Mme ANDRE présente les **cartes des structures** qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI).

Mme ANDRE fait un point sur le **PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**. Ce Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) comporte environ 60 actions portées par 15 maîtres d'ouvrages et réparties sur les 7 axes de la gestion du risque. Des groupes de travail permettront d'associer les parties prenantes sur les différentes thématiques de la gestion du risque. Les premiers groupes de travail sont organisés sur la thématique de l'aménagement du territoire.

Un focus est fait sur le **diagnostic global de vulnérabilité de la vallée de l'Oise**. Cette étude va débuter en janvier 2021. Elle permettra de consolider et d'homogénéiser la connaissance de l'exposition de la vallée de l'Oise aux inondations. Les effets directs et indirects liés aux fragilités des réseaux seront analysés en particulier. Le diagnostic constitue un outil d'aide à la décision à destination des acteurs locaux pour identifier les priorités d'actions et éclairer leur réflexion sur les choix d'aménagement du territoire dans un objectif de résilience.

La **convention cadre** a été signée par les différents partenaires dont l'Etat et les principaux financeurs et maîtres d'ouvrage le 7 août 2020.

L'ensemble du dossier, y compris les fiches actions et le plan de financement sont disponibles ici : oise-aisne.net/activités/papidi-vallee-oise/

Les actions du territoire, propositions de programmation

Les **actions en cours** sur le territoire sont ensuite présentées par thématiques de manière non exhaustive : conscience du risque, prévision, alerte et gestion de crise, aménagement du territoire, vulnérabilité du territoire, limiter les débordements, ouvrages de protection et gestion du ruissellement.

Les échanges sont synthétisés ci-dessous.

La conscience du risque

Trois **repères de crues** ont été installés à Auvers-sur-Oise en 2020. Les études pour les repères de crue de Mours et Maurecourt ont été soumises à la validation du Service de prévision des crues.

L'Entente propose des interventions gratuites pour sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 au risque d'inondation en s'appuyant sur des outils pédagogiques et ludiques comme le jeu de l'oe Crue & d'eau ([Sensibilisation des classes de CM1 et CM2 - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](http://oise-aisne.net)).

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise contient la création d'outils numériques (plateforme d'information, observatoire, cartographie dynamique). Une identité graphique est en cours de création. Des **vidéos pédagogiques** s'appuieront sur une « mascotte » et viseront la sensibilisation des populations au risque d'inondation et aux actions de prévention.

Prévision, alerte et gestion de crise

Les bulletins de prévision de crue sont établis par le Service de prévision des crues (SPC) et sont disponibles sur le site Vigicrue avec une prévision à 48h pour les stations de Pontoise et l'Isle-Adam.

L'Entente Oise-Aisne a conventionné avec Météo France pour recevoir les **données pluviométriques** sur l'ensemble du bassin de l'Oise. Il s'agit des données observées au pas de temps horaire par maille de 1 km² ainsi que des prévisions de pluies sur 3 jours.

M. CORNET précise que l'Entente teste actuellement un **outil qui intègre les prévisions pluviométriques et les propage** sur l'ensemble du bassin grâce à une modélisation hydraulique. Elle permet d'obtenir des informations essentielles pour se projeter jusqu'à quinze jours – bien évidemment avec une forte incertitude. Cette anticipation de la crue est utile pour la préparation de la régulation des ouvrages gérés par l'Entente (vidange préventive des casiers de Longueil-Sainte-Marie par exemple).

Il ajoute que la prévision des crues sur le réseau surveillé, principalement les axes Oise, Aisne, Thérain et Serre, est une prérogative de l'Etat. Toutefois, les collectivités, pour leur besoin, peuvent développer leur propre système de prévision.

M. FILIOR questionne sur les modalités qui se dessinent en termes de calendrier, d'association d'acteurs et notamment du SPC, pour la réflexion sur le service rendu de cet outil.

M. CORNET répond qu'une première version opérante de l'outil est disponible depuis quelques jours seulement. La prochaine étape est l'installation de l'outil dans les locaux de l'Entente mi-janvier 2021. Le comportement de l'outil sera analysé sur de petits événements pendant la période hivernale. La communication autour du risque d'inondation appartient au SPC par l'outil « VigiCrues ». Une concertation sera menée avec les services de l'Etat pour voir comment la cohabitation des deux outils sera possible.

Les SPC donnent des prévisions de crues entre 36 et 72 heures selon les secteurs. Or, lorsque l'hydrogramme est constitué en tête de bassin, une propagation est possible pour obtenir des informations sur la crue en aval avec plus d'une semaine d'avance. M. CORNET ajoute qu'il comprend les réticences à communiquer très en avance les informations de prévision à la population, cependant des acteurs de la gestion de crise (maires, SDIS, Départements, industriels, établissement sanitaire et social, ...) seraient intéressés à cette visibilité. Une articulation avec le SPC voire le SCHAPI est à rechercher avec des modalités à préciser dans un conventionnement entre acteurs.

M. SEIMBILLE comprend la difficulté d'alerter en avance, qui peut réduire la capacité d'acceptation. L'information peut être donnée à des destinataires ciblés dans un premier temps.

M. GONCALVES, qui travaille au sein de la mission RDI (réfèrent départemental inondation) de la préfecture, précise que le SPC SMYL (Seine moyenne Yonne Loing) a rendu accessible les cartes de zones d'inondation potentielles (ZIP-ZICH) sur le site Internet de la DRIEE. De plus, des travaux sont en cours pour fournir une information de hauteurs d'eau à la parcelle selon les hauteurs prévues aux stations. Également l'EPTB Seine Grands Lacs a mis en place sur leur site internet une carte dynamique des hauteurs d'eau attendues.

M. CORNET ajoute que les modélisations qui ont conduit à la création des zones d'inondations potentielles (ZIP) ne tiennent pas compte des systèmes d'endiguement. Les digues sont considérées comme transparentes.

M. FILIOR confirme qu'il y a un intérêt à travailler à augmenter les capacités d'anticipation de la crise. Se pose la question de la diffusion de ces informations de prévision : diffusion large ou pour des acteurs privilégiés. Il souhaite que la réflexion sur la valorisation possible de la prévision soit discutée dans le cadre des groupes de travail du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise avec notamment les collectivités et le SPC.

M. SEIMBILLE ajoute qu'il souhaite que les EPCI soient associés à ces réflexions et qu'il convient d'approfondir la question de la diffusion de l'information envers les acteurs.

Mme ANDRE ajoute que d'autres actions sur cette thématique sont prévues via le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise : développement de réseaux de mesure, système d'alerte à la population, élaboration de PCS voire de PCS intercommunaux.

Aménagement du territoire

Il est rappelé que les SCOT, PLUi et PLU doivent être rendus compatibles avec le PGRI (plan de gestion du risque d'inondation). Un **diagnostic de vulnérabilité du territoire** au risque d'inondation doit être intégré à ces documents de planification. Une note de cadrage est disponible sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France (driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/objectif-1-reduire-la-vulnerabilite-des-2810.html).

Sur le territoire Oise-confluence, le SCOT de Cergy-Pontoise est en cours de révision. Le diagnostic peut recevoir un financement à hauteur de 50% par le fonds Barnier.

Réduire la vulnérabilité du territoire

Des diagnostics des enjeux (bâtiments, réseaux) situés en zone inondable peuvent être proposés. Ils peuvent contenir des préconisations de mesures et de travaux pour réduire le coût des dommages, permettre la continuité d'activités et/ou le retour rapide à la normale.

Une **approche partenariale** peut être recherchée avec d'autres démarches comme les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) pour proposer la réalisation du diagnostic inondation et des travaux en même temps que d'autres travaux de rénovation. Les modalités pratiques selon les territoires pourront être discutées lors du groupe de travail « aménagement du territoire » dans le cadre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise.

M. SEIMBILLE questionne sur l'existence d'obligation réglementaire, lorsque des financements publics sont utilisés pour des travaux de rénovation vis-à-vis de travaux qui mériteraient d'être réalisés dans le cadre d'autres politiques publiques, prévention des inondations par exemple.

M. FILIOR répond qu'il n'y a pas d'obligation de lier des financements au titre de plusieurs objectifs de politiques publiques (inondation et rénovation par exemple). Cela pourrait porter atteintes aux capacités notamment financières des collectivités. En revanche, il y a un intérêt à faire en sorte qu'un porteur de projet pour une opération de rénovation par exemple se préoccupe d'autres politiques. A ce titre, les SCOT et les PLU peuvent permettre d'alerter et de sensibiliser les porteurs sur les opérations à mettre en œuvre. Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise comprend la rédaction d'une **note d'urbanisme**. Elle a vocation à donner des axes de réflexion et de produire des éléments de cadrage pour améliorer l'intégration du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme.

M. SEIMBILLE ajoute qu'il serait intéressant de fournir des informations pour que le porteur de projet s'interroge et ait connaissance des moyens financiers dont il peut disposer s'il fait des travaux qui concernent plusieurs politiques publiques.

Mme ANDRE poursuit en indiquant que le PAPI d'intention contient des diagnostics sur les réseaux, notamment sur le réseau assainissement de la CA Cergy-Pontoise, et les enjeux bâtis.

Les **guides d'auto-diagnostic** créés par la DRIEE IDF sont disponibles au lien suivant : driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/inondations-etes-vous-bien-prepare-a3719.html
Ils ont vocation à permettre à différentes structures (industries, administration, petites entreprises et établissements culturels) d'effectuer une analyse de sa vulnérabilité au risque d'inondation et de la guider dans la recherche de solutions structurelles et organisationnelles.

Limiter les débordements

Une **étude des potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues** va débuter en janvier 2021. Elle portera sur les vallées de l'Oise, de l'Aisne, de la Serre et de la partie aval du Thérain. Elle comporte une identification des zones qui pourraient faire l'objet d'une reconquête avec l'analyse de plusieurs critères comme les usages, l'intérêt environnemental, les bénéfices pour les enjeux en zone inondable, la faisabilité, ...

Le territoire est bénéficiaire de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie. L'étude de l'augmentation des capacités de ce site (projet **Longueil II**) est inscrite au PAPI d'intention de la vallée de l'Oise. La consultation des entreprises est en cours pour la maîtrise d'œuvre. L'utilisation de pompes permettra d'atténuer les crues sur une plage plus large allant de la crue décennale à la crue centennale.

L'Entente Oise-Aisne a été interpellée par les représentants des associations de sinistrés du Val d'Oise sur l'augmentation du niveau d'eau en cas de crue du fait du **batillage**.

L'Entente a produit une analyse des effets du batillage. 13 secteurs ont été identifiés comme étant sous les PHEN (plus hautes eaux navigables) avec des enjeux bâtis. Des mesures de protection pourraient s'envisager localement.

M. RIBEIN précise qu'il finalise une étude sur le comportement des barrages de navigation et leur influence sur la hauteur de la ligne d'eau, durant les dernières crues.

Lors des deux épisodes de crues de l'année 2020, des visites des chambres sous les clapets des barrages ont été organisées. Lors de la première crue, les barrages ont bien pu être abaissés totalement et ont donc été transparents. Lors de la seconde crue, il a été constaté que des embâcles présents dans ces chambres sous les clapets ont rendu impossible l'abaissement total. Ces deux crues, assez modestes, n'ont pas engendré de dommages.

Un arrêté inter-préfectoral signé par le préfet coordonnateur de bassin encadre les cotes maximales jusqu'auxquelles la navigation est autorisée. Il a été vérifié que les cotes ont bien été respectées selon l'arrêté de la navigation pour la crue de 2018.

M. SEIMBILLE souhaiterait une réflexion sur l'interdiction de la navigation suffisamment tôt lors des crues. La réglementation devrait intégrer que dès lors qu'on atteint les crêtes de berges la navigation soit arrêtée. A titre de solidarité, une indemnisation envers les bateliers pourrait s'envisager.

Une étude multicritères sur le bassin du **ru de Liesse**, menée par le Département du Val d'Oise, a identifié un ouvrage qui génère des débordements en amont, sur la commune de Pierrelaye. Se pose la question du portage de l'action. L'ouvrage est situé sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône, territoire de la CA Cergy-Pontoise qui a transféré la compétence PI à l'Entente Oise-Aisne. Le bénéficiaire des travaux d'agrandissement de la buse serait la commune de Pierrelaye, territoire de la CA du Val Paris ; le porteur de la compétence PI est le SIARE.

M. DERANSART précise que d'autres projets sont en cours sur le ru de Liesse. Il serait intéressant d'intégrer cette portion dans l'ensemble des projets. Si une proposition de

restauration (réouverture par exemple) du ru est couplée aux travaux, l'Agence de l'eau peut apporter une aide jusqu'à 80%.

M. DREUX mentionne que l'étude a bien évalué l'impact de l'augmentation de la section de l'ouvrage sur l'aval. La crue arrive plus rapidement mais reste gérable par l'ouvrage de Blanche de Castille en aval.

M. SEIMBILLE indique que ce n'est pas à l'Entente de prendre en charge les travaux. Il souhaite cependant se rapprocher du SIARE pour échanger sur les modalités pour que les travaux soient réalisés, via un conventionnement par exemple.

Les ouvrages de protection

Mme ANDRE présente les quatre **ouvrages** sont **sous gestion de l'Entente** : Blanche de Castille sur le ru de Liesse (Saint-Ouen-l'Aumône), les Pâtis sur la Viosne (Pontoise), le barrage du chemin de 30 ans sur le Sausseron (Labbeville) et le barrage du moulin neuf sur le ru de Presles (Presles).

Les ouvrages des Pâtis et de Blanche de Castille ont fait l'objet d'une **visite d'inspection** par le service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DRIEE. Cette visite est un préalable au dossier de classement.

Gestion du ruissellement

Mme ANDRE indique qu'une étude sur la gestion du ruissellement a été portée par le Syndicat du **ru de Presles**. Deux communes ont engagé la révision de leur Schéma directeur des eaux d'assainissement.

Sur le bassin de **la Thève**, un programme pluriannuel est porté par le SITRARIVE. Il comporte des actions d'hydrauliques douce pour limiter le ruissellement sur les têtes de bassin.

Sur le **bassin du val de Glatigny**, un nouveau scénario a dû être trouvé pour l'agrandissement du bassin des Cochevis suite à la signature d'un bail agricole sur l'emprise initiale. Les travaux sont envisagés pour l'année 2021. Un diagnostic a conduit à la proposition de plusieurs aménagements d'hydraulique douce sur un second talweg. La concertation est en cours avec l'exploitant agricole concerné.

Une partie du programme est prévue sur la commune de Maurecourt, dans le département des Yvelines, au bénéfice de la commune de Jouy-le-Moutier, du département du Val d'Oise qui a transféré la compétence ruissellement à l'Entente. C'est à ce titre que l'Entente portera les travaux. La commune de Maurecourt souhaiterait que l'Entente porte également des travaux au bénéfice de la commune de Maurecourt.

M. SEIMBILLE propose de travailler à un montage entre la commune, qui a la compétence générale, et l'Entente qui pourrait agir sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

M. DERANSART rappelle que l'Agence de l'eau peut apporter une aide financière à ces travaux dès lors que des mesures préventives sont mises en œuvre sur les plateaux.

Un diagnostic est en cours sur la commune de **Neuville-sur-Oise** sur des versants donnant directement dans l'Oise. La commune est régulièrement touchée par des ruissellements provenant de ces versants utilisés pour des cultures légumières.

Mme ANDRE présente le **bassin du Sausseron** qui accueille des conditions propices au ruissellement : pentes marquées, flancs de vallées abruptes, fond de vallée urbanisé.

La carte d'état des lieux écologique de 2019 produite par l'Agence de l'eau montre que le Sausseron est en mauvais état et certains affluents sont en état médiocre. Les aménagements d'hydraulique douce permettent de limiter les transferts de polluants et des particules fines dans les cours d'eau.

4 communes sont assez fréquemment touchées par les ruissellements : Labbeville, Vallangoujard, Valmondois et Grisy-les-Plâtres.

Les travaux réalisés en 2019 sur le bassin versant du Sausseron à Valmondois ont permis de ralentir le ruissellement lors d'épisodes pluvieux : en mai 2019 puis dernièrement en septembre 2020.

M. DERANSART ajoute que l'Agence de l'eau travaille à élaborer un contrat de territoire eau et climat (CTEC) commun sur les bassins du Sausseron et de la Viosne avec les syndicats de rivières.

Concernant le **ru de la Laire/Theuville**, affluent du Sausseron, des épisodes fréquents de coulées de boue ont été recensés avec en particulier des interventions des pompiers pour une ferme lors de pluies intenses début 2020.

Plusieurs enjeux sont à considérer : ressource en eau avec une problématique d'infiltration par une bétoire, qui relève du syndicat d'eau potable (SIAEP), un reprofilage du ru en aval de la ferme de Berval par le syndicat de rivière (SIAVS), compétent en GEMA, et le phénomène d'inondation par ruissellement (ferme de Berval) sous compétence de l'Entente Oise-Aisne. Ces aspects ont été discutés lors de plusieurs rencontres sur site, organisées par le Département du Val d'Oise.

Une proposition d'organisation des acteurs pour un portage futur d'études puis de travaux est présentée. Une étude diagnostic globale serait menée en régie par l'Entente pour établir des propositions d'aménagements afin de limiter le ruissellement. Le SIAEP de Berval se chargerait de la définition d'une solution pour déconnecter les écoulements de la bétoire.

Des échanges entre les deux structures seront nécessaires pour coordonner les actions, dont les modalités pourraient faire l'objet d'une convention.

L'organisation présentée n'appelle pas de remarques.

Mme VILLALARD remercie les participants avant de clore la séance.